



FRIBOURG-GOTTÉRON
SPORTCAFÉ

CONCEPT COVID-19



1. Table des matières

1. Table des matières
2. Gastronomie permanente
3. Gastronomie lors de matchs
 - a: Restaurants
 - b: Loges
 - c: Buvettes
4. Accueil de groupes (séminaires, banquets, visites, etc.)
5. Repas internes



2. Gastronomie permanente

Base

Ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 du 19 juin 2020 et Plan de protection pour l'Hôtellerie-restauration, version 6 du 22 juin 2020.

Règles générales

- Port du masque obligatoire pour le personnel
- Disposition des tables avec un écart de 1.5 m
- Service à table uniquement
- Enregistrement de l'identité et du contact d'un responsable de chaque table
- Encouragement au paiement sans contact
- Désinfection des tables, des chaises après chaque passage



3a: Gastronomie lors des matches

Restaurants (SportCafé + Restaurants VIP)

- Port du masque obligatoire pour le personnel
- Port du masque obligatoire pour les clients jusqu'à l'installation à table ainsi que pour tout déplacement dans l'enceinte du restaurant
- Disposition des tables avec un écart de 1.5 m
- Obligation de remplir le formulaire d'identification en cas de non-réservation
- Réservation obligatoire avec identification et contact de la personne responsable de la table, également pendant les pauses et l'après-match
- Service à table uniquement, également pendant les pauses et l'après-match
- Encouragement au paiement sans contact ou sur facturation
- Désinfection des tables, des chaises et des cartes après chaque match



3b: Gastronomie lors des matches

Loges

- Port du masque obligatoire pour le personnel
- Port du masque obligatoire pour les clients jusqu'à l'installation à table, pour tout déplacement hors de la loge ainsi que pour suivre le match depuis le balcon des loges
- Réservation obligatoire avec identification et contact de la personne responsable de la table
- Encouragement au paiement sans contact ou sur facturation
- Désinfection des tables, des chaises et des cartes après chaque match



3c: Gastronomie lors des matches

Buvettes

- Port du masque obligatoire pour le personnel
- Port du masque obligatoire pour les clients
- Mise en place d'une file d'attente avec marquage des distances et sens unique de circulation
- Paiement uniquement par carte, si possible sans contact
- Retour obligatoire à la place assise pour consommer en position assise
- Consommation interdite dans les voies de circulation
- Désinfection des comptoirs après chaque pause
- Consommation aux places en baissant le masque à chaque bouchée/gorgée



4. Accueil de groupes

Base

Ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 du 19 juin 2020 et Plan de protection pour l'Hôtellerie-restauration, version 6 du 22 juin 2020.

Règles générales

- Port du masque obligatoire pour le personnel
- Prestations fournies exclusivement sur réservation
- Disposition des tables avec un écart de 1.5 m
- Enregistrement de l'identité et du contact de tous les participants, à fournir par le responsable du groupe
- Pas de mélanges de groupe
- Désinfection des tables, des chaises et des cartes après chaque utilisation



5. Repas internes

Règles générales

- Port du masque pour le personnel
- Service buffet en respectant la distance de 1.5m par groupe
- Port de masque obligatoire du client lors du service au buffet